



Qui peut adhérer ?

- Tout sapeur-pompier, volontaire ou professionnel,
- les Jeunes sapeurs-pompiers,
- les anciens sapeurs-pompiers,
- les personnels des SDIS et des unions.

Comment ?

- En adhérant à l'amicale de son centre de secours, le sapeur-pompier bénéficie en général automatiquement d'une adhésion personnelle à l'union départementale et à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. Si ce n'est pas le cas, il peut aussi adhérer directement à l'union et/ou à la Fédération à titre individuel.

Amicale, union, Fédération, l'adhésion associative c'est :

- Faire entendre sa voix
- Faire preuve de solidarité
- Bénéficier d'une protection sociale complémentaire
- Bénéficier d'une assistance juridique
- Devenir animateur JSP, moniteur secourisme...
- Accéder aux compétitions sportives
- Bénéficier de réductions et d'avantages
- Partager des moments de convivialité
- Faire vivre la tradition : anciens, histoire, musique...
- Participer, car c'est vous, à travers votre investissement quotidien, qui faites vivre le réseau associatif sapeur-pompier !

La FNSPF, au cœur de la vie associative sapeur-pompier.

- Près de 8 000 amicales de sapeurs-pompiers mènent des actions sociales et festives au niveau local.
- 97 unions départementales et 12 unions régionales (+1 région DOM) complètent l'action des amicales et veillent à la défense des intérêts moraux et matériels des sapeurs-pompiers dans leur département ou leur région.
- Au cœur de ce réseau associatif, la Fédération rassemble la quasi-totalité des sapeurs-pompiers civils, sans distinction de catégorie ou de grade.

En savoir plus www.pompiers.fr



FNSPF

32, rue Bréguet 75011 Paris
Tél. 01 49 23 18 18
Fax. 01 49 23 18 19

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

Au cœur de la vie sapeur-pompier

©Photos : Patrick Forget, Laurent lacombe, Eric Brocardi





Un rôle politique fort

↳ Elle est **l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics** (en particulier le ministère de l'Intérieur) pour la mise au point des textes législatifs ou réglementaires régissant l'activité et l'organisation des sapeurs-pompiers.

L'action de la FNSPF a ainsi permis d'obtenir dernièrement des avancées telles que la création de la prestation de fidélisation et de reconnaissance et la modernisation du statut des volontaires, la reconnaissance du caractère dangereux de leurs missions et l'amélioration de la protection sociale de tous les sapeurs-pompiers, la création de statuts particuliers du cadre d'emploi pour les personnels du SSSM, la reconnaissance du brevet de JSP comme unité de valeur pour la formation initiale des SP, la première Journée nationale des sapeurs-pompiers...

↳ Elle **veille aux intérêts moraux et matériels des sapeurs-pompiers** de France et assure la défense de leurs droits tant auprès des pouvoirs publics qu'en justice.

↳ Elle contribue à définir et **promouvoir l'image des sapeurs-pompiers** auprès du public, des élus, des institutions, des associations.

24 commissions de travail regroupant plus de 300 sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, assurent le suivi technique et politique de nombreux dossiers dans des domaines tels que :

- les techniques de la profession (prévention, risques naturels et technologiques, plongée et sauvetage aquatique, feux de forêts, équipes cynotechniques...)
- la place des sapeurs-pompiers dans les secours particuliers (mer, montagne...)
- mais aussi la formation, le secourisme, les Jeunes sapeurs-pompiers, l'histoire...

Des représentants élus démocratiquement

Tous les 3 ans, un collège fédéral (441 grands électeurs) élit le Président et le conseil d'administration qui désigne en son sein le comité exécutif (9 membres).

L'actuel président, élu depuis 2003, est le colonel Richard Vignon, directeur du Sdis de Seine-et-Marne.



La FNSPF c'est aussi...

La solidarité :

- en réseau avec l'Œuvre des pupilles orphelins de SP et la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers,
- la Coordination nationale du Téléthon.



Le sport :

20 compétitions officielles et associatives, des partenariats avec des fédérations sportives nationales (rugby, cyclisme, triathlon, sport d'entreprise...).



Le congrès national :

organisé par une union départementale, il rassemble chaque année plus de 400 exposants et 30 000 visiteurs autour des sapeurs-pompiers.



Les Éditions des Pompiers de France :

Le Sapeur-Pompier magazine (mensuel), le JSP mag (trimestriel), des ouvrages pour les SP et le grand public...



La Boutique Pompiers de France :

vente par correspondance de produits et textiles sapeurs-pompiers...

